

Cossonay, le 5 mars 2013

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n°01/2013 relatif à l'octroi d'un crédit cadre pour le financement des études liées à la mise en œuvre des objectifs définis par le PGEE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission au complet a rencontré le 12 février Monsieur Claude Moinat, Municipal, que nous remercions pour ses explications détaillées, et les réponses apportées à nos questions. La commission s'est retrouvée le 21 février, puis a profité de ce merveilleux outil qu'est le courriel pour finaliser le présent rapport.

*Elle entendit le lapin dire entre ses dents:
"Oh, là là! Oh, là là! Je vais être en retard!"*

(Lewis Carroll: Alice au pays des merveilles)

*"En tout cas, je n'ai pas ici la place
nécessaire pour grandir davantage!"*

Après cette introduction "fantaisie", revenons sur terre; il s'agit bien ici d'une nouvelle série d'épisodes d'"Alice (ou plutôt "Cossonay") au pays des vortex" - série dont les maîtres-mots sont (comme dans les deux citations ci-dessus) "Gagner du temps" et "Redimensionnement".

En effet, l'agrandissement de notre cité implique un certain nombre de redimensionnements au niveau de ses installations - outre des travaux déjà nécessaires (mise en séparatif, mauvais état du collecteur...).

Le préavis sur lequel nous rapportons aujourd'hui concerne exclusivement des projets en relation avec le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), dont la réalisation devrait avoir lieu dans un délai d'une trentaine d'années pour l'ensemble, mais beaucoup moins pour plusieurs d'entre eux.

Ces projets sont nombreux, et les études minutieuses qui y aboutissent prennent du temps: il faut bien compter six mois entre le lancement d'une étude et le préavis de travaux. En outre, l'étude peut faire ressortir des problèmes supplémentaires, impliquant des compléments d'étude, induisant eux-mêmes un nouveau préavis. Il s'agirait donc maintenant d'accélérer un processus de toute façon établi, pour avoir une chance de réaliser les travaux en question dans les délais prévus.

Précisons bien encore que le crédit demandé aujourd'hui ne s'applique qu'aux études, et non aux travaux eux-mêmes, dont les préavis suivront le canal habituel pour être présentés devant le Conseil, ce dernier étant de surcroît informé chaque fois qu'une étude sera lancée.

Aussi, n'attendons pas que nos problèmes de circulation... des eaux aillent jusqu'à l'infarctus, et rappelons-nous que qui gagne du temps gagne de l'argent.

C'est pourquoi, sans prendre de retard, la commission unanime laisse naviguer ce rapport en eaux claires jusqu'à sa conclusion:

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le préavis municipal n°01/2013 relatif à l'octroi d'un crédit cadre pour le financement des études liées à la mise en œuvre des objectifs définis par le PGEE ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DECIDE:

- D'accorder à la Municipalité un crédit cadre de Fr. 400'000.- pour financer des études liées aux mesures fixées par le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE);
- De financer ce crédit cadre par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la Bourse communale;
- De porter la valeur de ce crédit cadre à l'actif du bilan;
- D'amortir les sommes propres à chaque étude dans le cadre de l'amortissement des projets correspondants qui feront l'objet de préavis municipaux particuliers.

Pour la commission:

Marie-Claire Leiser

Michel-Alain Borgeaud



François Margot (rapporteur)

